

CENTRE SPORTIF DÉPARTEMENTAL DE  
MÉJANNES LE CLAP



# Carnet d'accueil pour les responsables de groupes

Téléphone : 04 66 60 29 30  
[www.gard-decouvertes.fr](http://www.gard-decouvertes.fr)  
[contact@gard-decouvertes.fr](mailto:contact@gard-decouvertes.fr)



GARD  
3.0  
Département

*Des Cévennes à la Méditerranée, le département du Gard est semblable à un amphithéâtre composé de trois grands ensembles naturels :*

*Cévennes, Garrigues et Plaine alluviale.*

*C'est au rythme des saisons que cette région, tantôt domptée, tantôt sauvage, vous offre ses mosaïques de paysages, de traditions, de goûts et d'émotions.*

*Alors laissez aller vos sens : nez au vent, oreilles aux aguets  
Et papilles sur le qui-vive...*

**Vous allez en avoir plein les yeux !**

## Table des matières

---

Bienvenue à Méjannes le Clap	3
Les équipements pédagogiques	4
Les installations sportives	5
La restauration	7
Les hébergements	8
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil</li> <li>• Lou Sanglier</li> <li>• Les Cades</li> <li>• Lou Gandar</li> <li>• Li Renaire</li> <li>• Moun Pantai</li> <li>• Lou Simbeu</li> <li>• Mas du Chêne</li> </ul>	9 10 11 12 13 14 15 16
Assurance	17
Agrément Inspection Académique du Gard	18
Agrément Direction Départementale Cohésion Sociale Gard	19
Modalités pratiques	20
Le règlement intérieur	22
En cas d'urgence	27
Plan du site	28

## Bienvenue ...

---

Dès votre arrivée et après une présentation succincte de bienvenue par notre équipe, vous nous remettrez les documents suivants complétés :

- L'état des lieux de votre hébergement signé
- La room list pour l'affectation des chambres en précisant où sont les adultes ou cadres, les filles et garçons
- L'attestation d'aptitude à la pratique sportive et au brevet de natation pour l'activité canoë-kayak (mineurs)
- L'attestation des non nageurs pour l'accès à la piscine d'été (à remettre au surveillant)

A votre départ, nous vous demanderons de nous remettre :

- Le bilan de votre séjour
- L'état des lieux contradictoire de votre hébergement



## Les équipements pédagogiques

---

Durant votre séjour, **Espace Gard Découvertes** met à votre disposition divers équipements pédagogiques.

### Matériel

- 1 ordinateur avec accès Internet
- 1 caméscope numérique
- 1 vidéoprojecteur
- 1 photocopieur
- 1 ludothèque et DVDthèque d'une centaine de titres

### Salles d'activités

- 1 salle plénière de 80 personnes
- 2 salles de 25 personnes
- 1 salle «home cinéma» de 40 personnes
- 1 salle d'animation avec régie (son et lumière)

Toutes les salles sont équipées de "papers boards", tableaux blancs, vidéo-projecteur et lecteurs DVD.

En outre, la salle plénière et la salle « home cinéma » disposent de téléviseurs avec canal+ et TNT.

Une salle avec un ordinateur connecté à internet est à votre disposition 24h/24h.

Accès WiFi gratuit et illimité dans les bâtiments cades, gandar, sanglier.

Les salles sont ajourées et vous pouvez organiser le mobilier selon vos besoins (en U ou en rond). Elles doivent cependant être rendues dans la disposition où vous les avez trouvées.

### Matériel sportif mis à disposition

Ballons de foot, volley, basket, hand, rugby, foot en salle, ..  
Raquettes de ping-pong, tennis, badminton...

### Conditions d'utilisation

Les salles et le matériel sont accessibles en fonction des disponibilités du tableau de réservation que vous trouverez à l'accueil. L'accès à ces équipements peut être payant, en fonction de la prestation que vous avez retenue.

## Les installations sportives

### Halle des sports

Elle est d'une dimension de 80m sur 40m avec un sol «taraflex» où l'on peut pratiquer le handball, volley-ball, tennis, basket, badminton...

#### *Configurations possibles*

- 3 terrains de handball (36 x 19,65)  
ou 1 terrain de (40,20 x 20,10)
- 12 terrains de badminton (13,40 x 6,10)
- 4 terrains de tennis (24 x 11)
- 4 terrains de volley (18 x 9)
- 4 terrains de basket (33,25 x 12,95)  
ou 1 terrain (26,10 x 13)

### Gymnase

C'est un gymnase de 40m x 20m de type C où l'on peut pratiquer le handball, volley-ball, tennis, basket... On y trouve aussi un mur d'escalade !

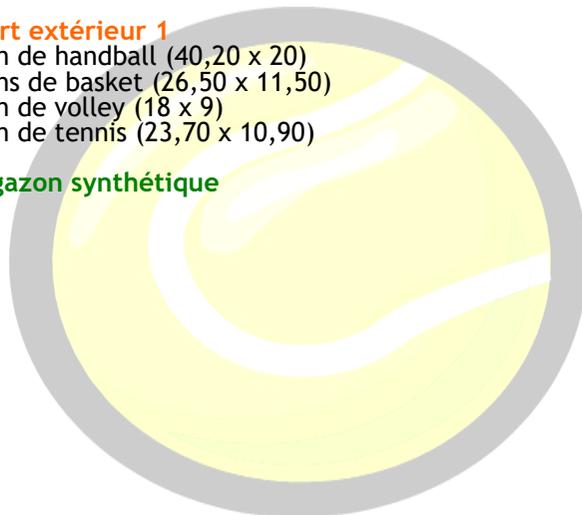
#### *Configurations possibles*

- 1 terrain de handball (40,20 x 20)
- 1 terrain de basket (26,30 x 14,10)
- 1 terrain de tennis (23,75 x 11)
- 3 terrains de volley (18,10 x 9)

### Plateau omnisport extérieur 1

- 1 terrain de handball (40,20 x 20)
- 3 terrains de basket (26,50 x 11,50)
- 1 terrain de volley (18 x 9)
- 1 terrain de tennis (23,70 x 10,90)

### City stade avec gazon synthétique



## Les installations sportives ...

---

### Stades engazonnés et clôturés

- stade 1 : 125m x 73m avec vestiaires à proximité (terrain de football)
- stade 2 : 105m x 65m (terrain de football)
- stade 3 : 233m x 65m (2 terrains de football ou rugby)

### Tennis extérieurs

- 8 courts de 23,80m x 10,90m en béton poreux

### Judo

- 1 tatami (14 m x 14 m)

### Tennis de table

- 21 tables anciennes
- 18 tables neuves

### Athlétisme

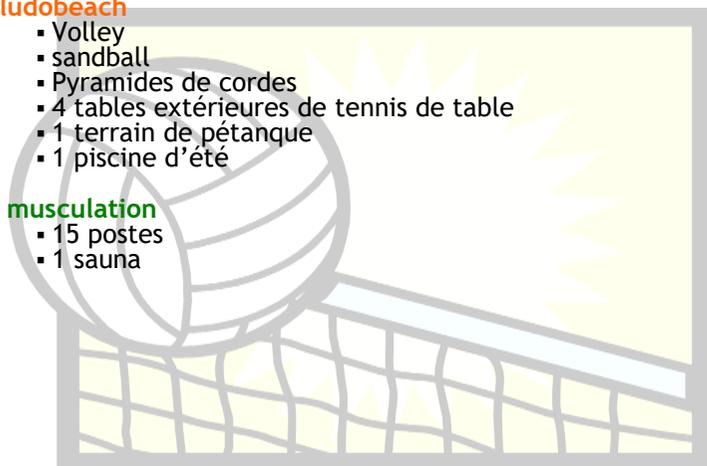
- 1 piste en tartan de 100 m
- 1 piste cendrée de 650 m
- Ainsi que des aires de sauts en longueur, en hauteur et à la perche

### Aire ludobeach

- Volley
- sandball
- Pyramides de cordes
- 4 tables extérieures de tennis de table
- 1 terrain de pétanque
- 1 piscine d'été

### Salle musculation

- 15 postes
- 1 sauna



## La restauration

---

### Notre priorité

Toute l'équipe organise le temps de restauration pour en faire de véritables moments de détente, de convivialité, tel est notre objectif.

Labellisé « ECOCERT en cuisine » depuis juin 2014, nous garantissons des matières premières rigoureusement sélectionnées pour leurs qualités nutritionnelles, des produits et techniques culinaires qui valorisent le goût, l'utilisation de produits biologiques de saison en provenance d'agriculteurs locaux.

Nous privilégions la cuisine traditionnelle « fait maison » et la découverte de produits de saison avec respect et transparence.

Nous adaptons les menus à tous les publics et prenons en charge les plans alimentaires individualisés (PAI) remis par un allergologue.

### Notre engagement

Le personnel veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur concernant l'alimentation et les installations (norme HACCP).

Les repas servis sont complets (ration calorique, apport d'éléments indispensables), sains, équilibrés, variés et répondent aux exigences de la diététique afin de lutter contre les carences et l'obésité.

**ATTENTION ! NOUS PREVENIR POUR LES REGIMES ALIMENTAIRES.**



## Les hébergements

---

### SUR PLACE :

**LOU GANDAR 72 lits**  
8 chambres de 5 places  
8 chambres de 4 places

**LOU SANGLIER 65 lits**  
10 chambres de 5 places  
5 chambres de 3 places

**LES CADES 72 lits**  
3 bungalows composés de 4 chambres à 6 places

### AU VILLAGE :

**LOU SIMBEÛ 28 lits**  
2 chambres de 6 places  
1 chambre de 8 places  
1 chambre de 4 places  
2 chambres de 2 places

**MOUN PANTAÏ 14 lits**  
1 chambre de 1 place  
1 chambre de 7 places  
1 chambre de 6 places

**LI RENAÏRE 16 lits**  
1 chambre de 6 places  
2 chambres de 3 places  
2 chambres de 2 places

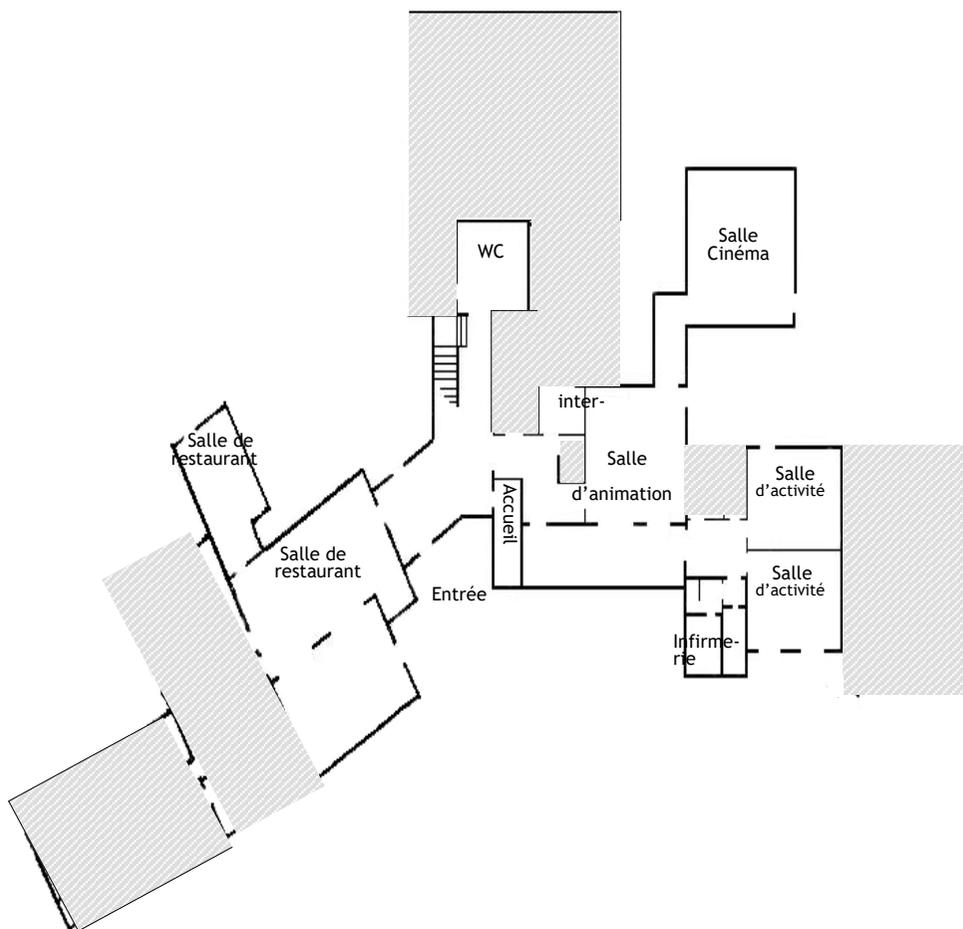


### AU CENTRE EQUESTRE :

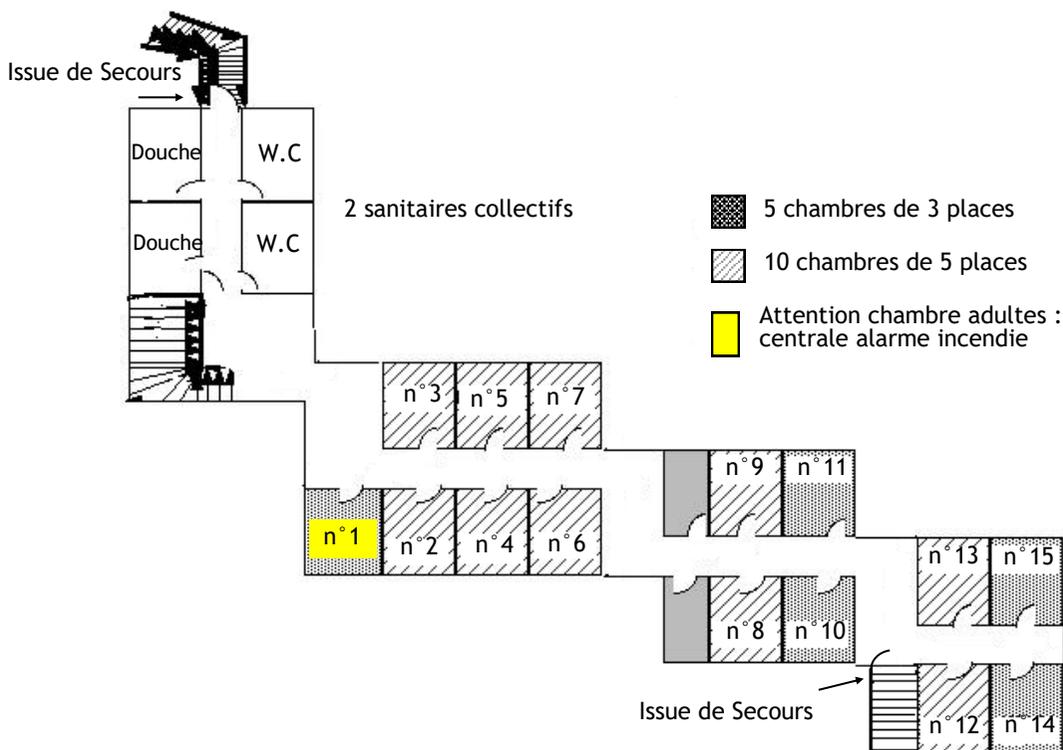
**MAS DU CHENE 32 lits**  
1 chambre de 8 places  
1 chambre de 7 places  
1 chambre de 6 places  
1 chambre de 5 places  
1 chambre de 4 places  
1 chambre de 2 places

## Accueil - Lou Sanglier (rez de chaussée)

---



## Lou Sanglier (15 chambres - 65 lits)



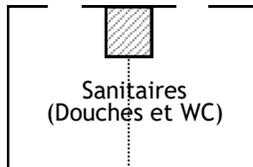
## Les Cades (12 chambres - 72 lits)

Ch n° 5	Ch n° 6
Ch n° 7	Ch n° 8

Cades B

Ch n° 1	Ch n° 2
Ch n° 3	Ch n° 4

Cades A



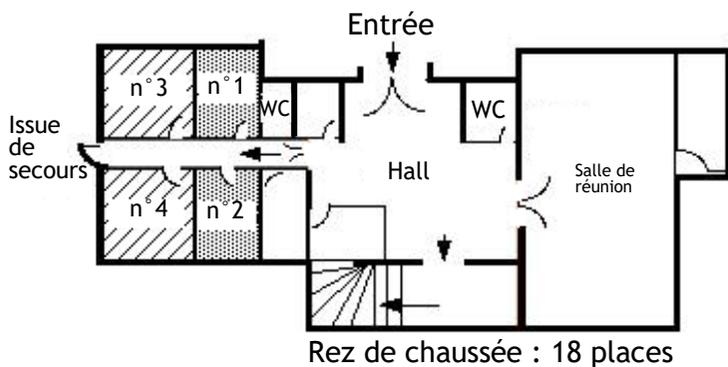
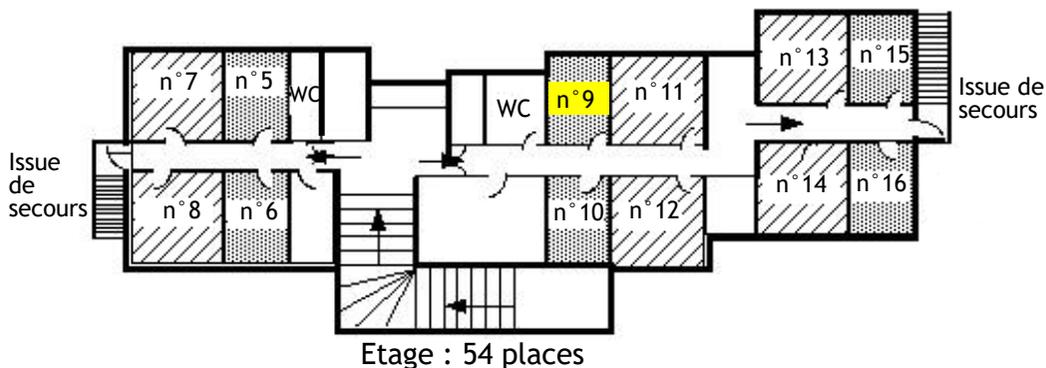
Ch n° 9	Ch n° 10
Ch n° 11	Ch n° 12

Cades C

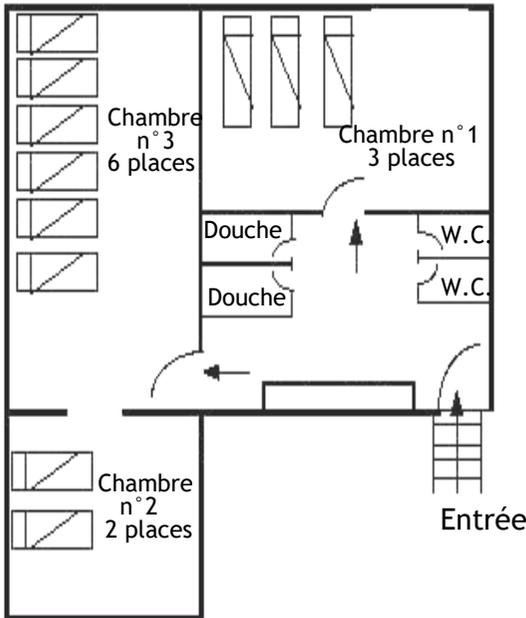
- 3 bungalows en dur  
composés chacun de 4 chambres à 6 lits
- 1 bungalow en dur sanitaires collectifs

## Lou Gandar (16 chambres - 72 lits)

-  8 chambres de 5 places avec douche et WC
-  8 chambres de 4 places avec douche, WC sur le palier
-  Réserve privée
-  Attention chambre adultes : centrale alarme incendie



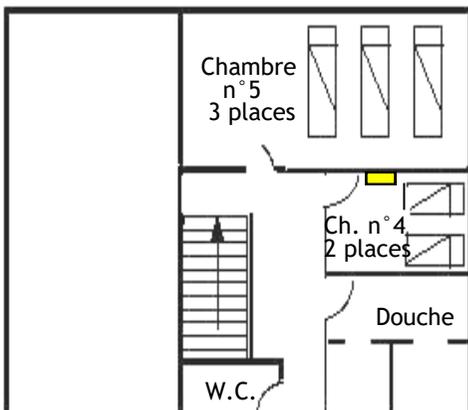
## Li Renaire (5 chambres - 16 lits)



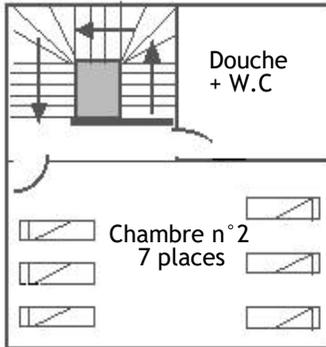
- 1 chambre à 6 lits
- 2 chambres à 3 lits
- 2 chambre à 2 lits
- Sanitaires collectifs

Attention chambre adultes :  
centrale alarme incendie

1 er étage  
5 places

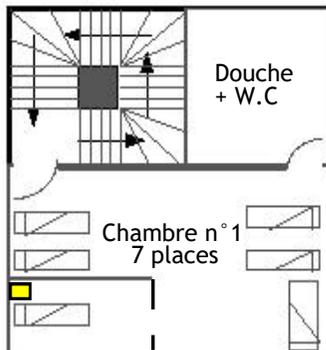


## Moun Pantai (2 chambres - 14 lits)



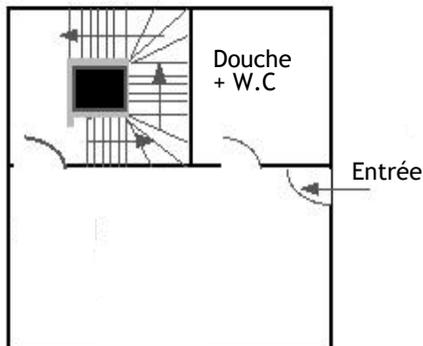
- Sanitaires collectifs
- Salle d'activités

2<sup>ème</sup> étage  
1 chambre de 7 places



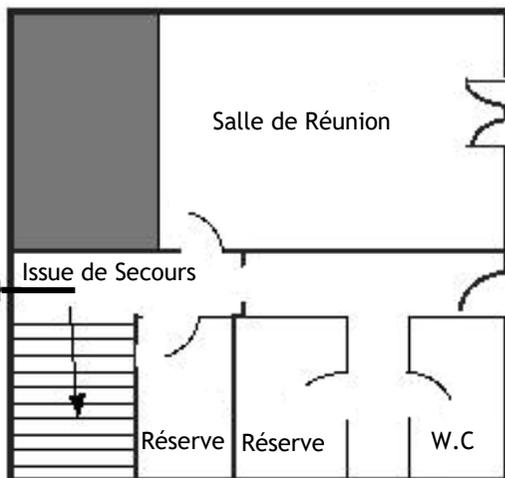
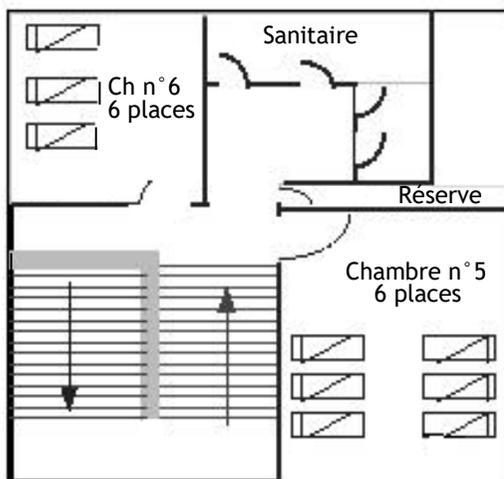
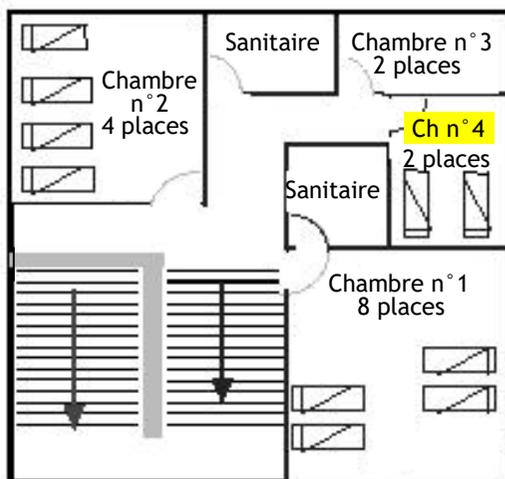
1<sup>er</sup> étage  
1 chambre de 7 places

 Attention chambre adulte :  
centrale alarme incendie



Rez de Chaussée  
Salle d'activités

## Lou Simbeü (6 chambres - 28 lits)



- 2 chambres à 6 lits
- 1 chambre à 8 lits
- 1 chambre à 4 lits
- 2 chambres à 2 lits
- Sanitaires collectifs
- Salle d'activités

Attention chambre adultes :  
Centrale alarme incendie



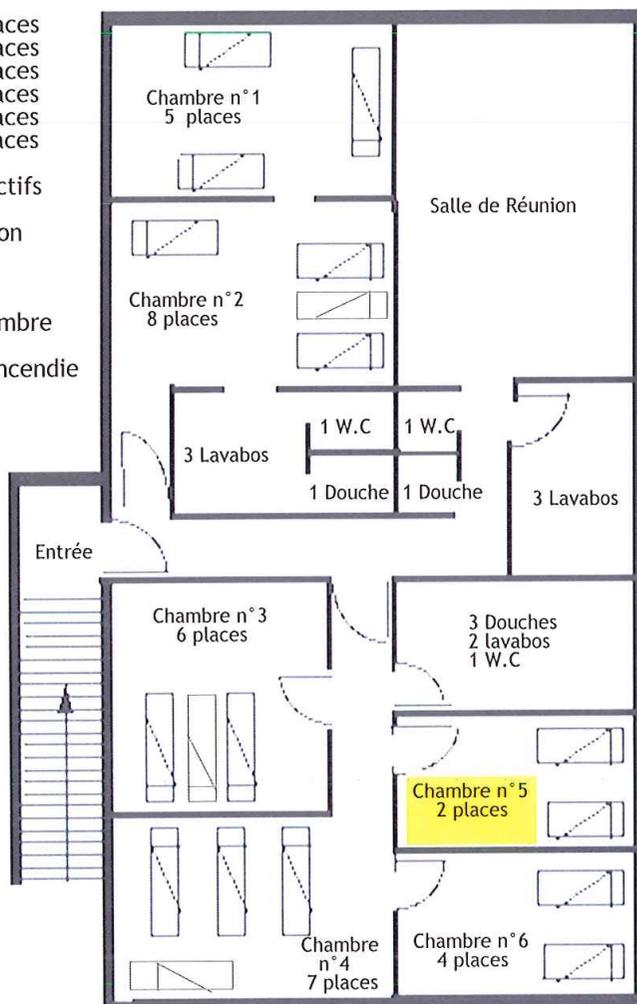
## Mas du Chêne (6 chambres - 32 lits)

- 1 chambre 8 places
- 1 chambre 7 places
- 1 chambre 6 places
- 1 chambre 5 places
- 1 chambre 4 places
- 1 chambre 2 places

Sanitaires collectifs

1 salle de réunion

Attention chambre adultes :  
Centrale alarme incendie



# Assurance n° 0190 252A



**MAIF**  
Résidence Vivaldi 9 Rue du Maréchal Foch  
Lundi au vendredi de 9h - 18h sauf jeudi de 9h - 13h  
☎ 09 78 97 98 99  
✉ MAIF Courrier Sociétaire 79018 NIORT CEDEX 9  
☎ 05 49 26 59 94 - @ www.maif-associationsetcollectivites.fr

Sociétaire n°: 0190252 A

CENTRE DEPARTEMENTAL D ACTIVITES  
ESPACES GARD DECOUVERTES  
30430 MEJANNES LE CLAP

## ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat Risques Autres Que Véhicule A Moteur des Associations & Collectivités Année 2020

La Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (MAIF) - 200 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79038 NIORT CEDEX - atteste que CENTRE DEPARTEMENTAL D ACTIVITES a souscrit un contrat d'assurance sous le numéro 0190252 A, à effet du 01/01/2020.

Après la première période d'assurance qui s'étend de la date de prise d'effet du contrat au 31 décembre, l'année d'assurance commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre.  
Le contrat est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que la collectivité ou tout bénéficiaire des garanties peut encourir à l'égard des tiers, lors de la survenance d'un événement de caractère accidentel et notamment à l'occasion des activités que la collectivité organise.

### ➤ Plafond de la garantie "Responsabilité civile"

• Dommages corporels.....	30 000 000 €/sinistre
• Dommages matériels et immatériels consécutifs.....	15 000 000 €/sinistre
La garantie est toutefois limitée, tous dommages confondus à.....	30 000 000 €/sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs.....	50 000 €/sinistre
• Responsabilité civile "produits" y compris intoxication alimentaire.....	5 000 000 €/année d'assurance
- dont frais de retrait.....	1 000 000 €/année d'assurance
• Atteintes à l'environnement.....	5 000 000 €/année d'assurance

### ➤ La garantie est applicable sans franchise

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

Fait à NIORT Cedex 9, le 10/01/2020  
Pascal DEMURGER : Directeur Général MAIF

# Agrément Inspection d'académie



Nîmes, le 3 juillet 2017

académie  
Montpellier

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Gard

éducation  
nationale

Monsieur,

Par courrier en date du 2 juin 2017 vous m'avez indiqué qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 vous n'exploitez plus le bâtiment -Les Aliziers-.

Aussi, je vous informe que désormais votre établissement figurera sur le répertoire des structures d'accueil et d'hébergement des sorties scolaires avec nuitée(s) des écoles maternelles et élémentaires publiques sous la référence **DSEN30/2017-01** avec le libellé suivant :

Division  
de la vie de l'élève

Affaire suivie par  
Brigitte Vigne  
Tél. : 04 66 62 86 24  
Télécopie  
04 66 67 57 04  
courriel  
brigitte.vigne@ac-  
montpellier.fr

Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
du Gard  
58 rue Rouget de Lisle  
30031 Nîmes Cedex

Situation	Bâtiments	Capacité d'accueil enfants et adultes	Type d'accueil
Centre	Lou Sanglier	65	Élèves de classes élémentaires et maternelles
Centre	Lou Gander	72	Élèves de classes élémentaires et maternelles
Centre	Les Cades	72	Élèves de cycle 3 seulement (après accord enseignant)
Centre équestre	Le Mas du chêne	32	Élèves de classes élémentaires seulement
Village	Lou Simbeu	28	Élèves de classes élémentaires seulement
Village	Li Renaire	16	Élèves de classes élémentaires seulement
Village	Moun Pantat	14	Élèves de classes élémentaires seulement
Capacité maximale d'hébergement		299	

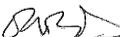
Transport des élèves des lieux d'hébergement du village au centre : les élèves se déplacent à pied ; la conduite de véhicule par un enseignant ou par un membre accompagnateur de la classe n'est pas autorisée.

Nombre de classes pouvant être mises à la disposition des enseignants : 6

Je vous invite à me faire connaître toute modification intervenant dans la structure : locaux, activités et personnels.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'assurance de ma considération.

Pour le recteur et par délégation,  
L'inspectrice d'académie,  
Directrice académique des services de  
l'éducation nationale du Gard par intérim



Elisabeth Aubois

Monsieur le directeur  
du centre sportif départemental  
Espace Gard Découvertes  
Chemin des sports  
30430 Méjannes-le-Clap

Copie à madame d'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription Alès 2

## Agrément Direction Cohésion Sociale



Affaire suivie par Mme Blandine POIX (61.42)

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Gard

Mas de l'Agriculture 1120 Route de Saint-Gilles BP 39081  
30972 NIMES cedex 9  
Tél : 04.30.08.61.20

RECU 31 AOUT 2017

ESPACE GARD DECOUVERTES  
Centre départemental d'activités et de  
loisirs

30430 MEJANNES LE CLAP

Récépissé de déclaration n° 301640003  
d'un local hébergeant des mineurs**Local**

Dénomination : CENTRE SPORTIF DEPARTEMENTAL

**Exploitant**

Identité : ESPACE GARD DECOUVERTES

**Implantation**

Chemin des Sports

30430 MEJANNES-LE-CLAP

Tél : 04 66 60 29 30

**Caractéristiques local**

Nombre de lits ou capacité de couchage : 299

Date de l'avis pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans : 0

Date de déclaration auprès de la direction des services vétérinaires : 12 août 1991

**Caractéristiques ERP**

Type : R Catégorie : 4

Date dernière visite commission sécurité : 16/11/2016

Date arrêté municipal d'ouverture : 15/09/1978

Remarques éventuelles : La prochaine visite de la commission de sécurité doit avoir lieu avant le 16/11/2019  
Courrier 07/06/2017 attestant le retrait du bâtiment "les Aliziers" faisant passer le nombre de couchage à 299 à partir du  
01/septembre 2017

Fait le 25 août 2017 à Nîmes

P/Le Préfet et par délégation  
Le Directeur Adjoint

Xavier HANQUART

Le déclarant s'engage à signaler toute modification ultérieure des éléments de la déclaration ou dans l'aménagement, l'équipement ou l'utilisation des locaux par écrit et dans les 15 jours suivant cette modification.

Ce récépissé atteste que l'exploitant a bien fait la déclaration prévue aux articles L. 227-5 et R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 25 septembre 2006.

Il n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités et ne fait pas obstacle à ce que l'autorité administrative compétente s'oppose, interdise, interrompe le séjour se déroulant dans ce local ou prenne toute autre mesure administrative prévue aux articles L. 227-5 et suivant du code de l'action sociale et des familles.

## Modalités pratiques

### GENERALITES

Dans le village vous trouverez : superette, bar-tabac presse, boulangerie, restaurant, café, salon de coiffure.

Attention : pas de distributeur de billets (le + proche : Barjac 17 km ou St Ambroix 20 km).

Pharmacie la plus proche à 8 km.

### MATERIEL A EMPORTER

Blocs note, crayons, feutres, enveloppes timbrées à l'adresse des parents, jumelles, gourde, sac à dos, sacoche

Sacs poubelle, vieux journaux

### A VERIFIER AVANT LE DEPART

Les assurances individuelles

Les fiches sanitaires et parentales à apporter au centre

La liste des traitements pharmaceutiques pour les enfants concernés, ainsi qu'un certificat médical en cas d'allergies alimentaires

Les imprimés nécessaires à compléter pour les comités d'entreprise ou autres organismes

### TROUSSEAU TYPE

Linge de corps : maillots de corps, slips ou culottes, chaussettes en quantité suffisante

Pour la nuit : pyjamas, chemises de nuit

Les vêtements de jour : survêtements, pantalons, jeans, pull-overs, veste, polos, shorts

Pour la pluie : imperméable, coupe-vent



## Modalités pratiques

---

Les chaussures : chaussures de sports, bottes, chaussons

Coiffure : casquette, bonnet

Pour la toilette : serviettes de toilette et de bain, gant, peigne ou brosse à cheveux, dentifrice et brosse à dent, savon, shampooing...

Pour la baignade en piscine : maillot de bain (slip de bain obligatoire)

Pour la table : serviette de table

Divers : mouchoirs, sac à linge sale ...

Le linge devra être marqué au nom de l'enfant. Les draps sont fournis.

### TENUE SPECIFIQUE POUR LES ACTIVITES SPORTIVES DE PLEINE NATURE

**Spéléologie** : chaussures de sport ou bottes, vêtements usagés (pantalon, pull)

**Canoë-kayak** : chaussures pour l'eau, coupe vent, maillot de bain

**Escalade, tir à l'arc, orientation et VTT** : survêtement, chaussures de sport, short, vêtements de pluie, gants, montre

Cette liste n'est pas limitative. Elle servira de base aux parents pour préparer le trousseau. Vous apporterez des corrections selon les saisons et la durée du séjour.



# Le règlement intérieur...

## *Ce que vous devez savoir et accepter...*

### 1 - ACCUEIL

Toute l'équipe du centre départemental de Méjannes le Clap est heureuse de vous recevoir. Le fonctionnement du centre vous est expliqué à votre arrivée. Un dossier d'accueil, composé de l'état des lieux à nous restituer le jour même et d'une enquête de satisfaction à nous remettre en fin de séjour, vous est remis. Le personnel se tient à votre disposition pour répondre à vos demandes quotidiennes. Les horaires d'ouverture sont affichés à l'accueil.

### 2 - ENTRETIEN DES LOCAUX

Le personnel assure l'entretien des parties communes du centre durant tout votre séjour : couloirs, sanitaires, salle de restaurant, salles d'activités, espace détente, salle d'animation.... Nous vous demandons d'éviter de circuler dans ces espaces pendant le nettoyage afin de maintenir les locaux en bon état de propreté.

L'entretien des chambres reste à votre charge. Un kit ménage composé de balais, pelles et produits d'entretien est à votre disposition dans la chambre du responsable de groupe. Chaque chambre possède une petite poubelle qui doit être placée le matin dans le couloir de l'hébergement indiquant ainsi qu'elle doit être vidée.

Dans le cas où votre séjour serait supérieur à 7 nuits, les chambres sont nettoyées par notre équipe d'entretien. Pour ce faire, nous vous demandons de ne rien laisser sous les lits et sur les lavabos.

### 3 - BUANDERIE - LINGERIE

Nous fournissons les draps et les couvertures. Le changement des draps est réalisé en milieu de séjour pour les séjours supérieurs à 12 nuits. Concernant votre linge personnel, vous disposez d'une buanderie avec lave linge et sèche linge en accès libre qui fonctionnent avec des jetons vendus à l'accueil.

### 4 - RESTAURATION

L'accès à la salle de restaurant est autorisé uniquement aux horaires des repas :

## Le règlement intérieur..

Les horaires	1 seul service	Si double service	
		1er service	2 <sup>ème</sup> service
Petit-déjeuner	De 7h30 à 8h30	7h30	8h15
Déjeuner	12h15	12h00	13h00
Dîner	19h15	19h00	20h00

Des dérogations aux horaires de services peuvent être envisagées en accord avec la direction en fonction des contraintes liées aux activités.

Le temps du repas est de 45 mn maximum lorsque nous avons 2 services (12h-13h et 19h-20h).

Après chaque repas, il est demandé de desservir et de placer vaisselle et couverts triés en bout de table. Il est possible de commander des repas froids à emporter 48 h avant, dans la limite de nos stocks.

L'accès en cuisine est strictement réservé aux personnes habilitées conformément aux règles d'hygiène et de sécurité en vigueur (HACCP). La prise en charge des PAI (plan alimentaire personnalisé) signalé avant le séjour, s'effectue uniquement sur justificatif daté de l'année scolaire en cours et validé par un allergologue, la gestion de l'enfant étant assurée par le responsable du groupe.

### 5 - TEMPS CALME

Avant 7h30 et après 22h, nous vous demandons d'éviter de circuler dans les couloirs de l'hébergement afin de respecter le voisinage. Vous pouvez utiliser les locaux du centre et disposer de son environnement dans le respect le plus total du voisinage (nuisances sonores).

### 6 - INSTALLATIONS SPORTIVES

Les installations sportives du centre sont à votre disposition (en fonction de la formule souscrite) uniquement sur réservation hormis les plateaux multisports extérieurs. L'accès à la halle de sport, au gymnase et à la salle de musculation n'est autorisé qu'avec des chaussures propres et des semelles qui ne marquent pas le sol. Le mur d'escalade est accessible seulement avec un accompagnateur diplômé.

### 7 - MATERIEL EDUCATIF ET DE LOISIRS

Sous la responsabilité d'un adulte, l'accès à la pyramide de cordes est autorisé entre 8h00 et 20h00 (arrêté municipal) pour les enfants à partir de 5 ans.

## Le règlement intérieur...

---

Pour disposer des jeux de société et du matériel sportif, vous devez en faire la demande avant 17h30 auprès de l'accueil. A la fin de chaque séjour, le matériel prêté non rendu ou détérioré sera facturé sur la base de la valeur de remplacement.

### 8 - PARKING

Pour des raisons de sécurité, il est demandé à la clientèle d'utiliser exclusivement le parking visiteurs à l'entrée du centre réservé à cet effet.

### 9 - DEGRADATIONS ET VOLS

Tout utilisateur doit, en cas de dégradation, informer la direction du centre ou son représentant et déclarer l'incident à son assurance personnelle. Les réparations seront facturées à l'utilisateur.

Le centre départemental de Méjannes le Clap décline toute responsabilité en cas de vol. Vos objets ou biens peuvent être déposés, soit dans les coffres forts à votre disposition dans les chambres réservées aux adultes (chambres avec alarme incendie), soit dans une armoire forte de la direction.

### 10 - ANIMAUX DOMESTIQUES

Nos amis les animaux ne sont pas autorisés à l'intérieur des bâtiments. Ils doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du centre.

### 11 - RESTRICTIONS

En application du décret n°2006-1386 du 15/11/2006, il est interdit de fumer (tabac et cigarette électronique) dans les espaces couverts et non couverts du centre. L'introduction, la consommation, la détention et le trafic de stupéfiants aux abords et dans l'établissement sont soumis à des poursuites judiciaires et exposent à de lourdes sanctions pouvant aboutir à une exclusion définitive du contrevenant du centre sportif.

L'alcool est toléré uniquement pour les adultes à l'occasion des repas et des cocktails.

Pour réduire tout risque d'accident, l'introduction ou la détention d'objets dangereux (cutters, objets tranchants, etc.) est interdite dans l'enceinte de l'établissement.

Les personnes extérieures au centre ne sont pas admises sans autorisation préalable délivrée par la direction. Toute intrusion de personne suspecte dans l'enceinte du centre sportif devra être signalée à la direction et/ou à la gendarmerie.

## Le règlement intérieur...

Chaque responsable de groupe doit veiller à faire respecter la propriété d'autrui ainsi qu'à minimiser les nuisances sonores produites dans la journée et plus particulièrement le soir après 20h. Il convient d'éviter les chants et les cris au moment des repas pris en extérieur ainsi que d'éviter l'utilisation des appareils diffuseur de son hors des bâtiments, sauf accord préalable de la direction.

### 12 - REGLES DE CONDUITE

L'utilisateur doit veiller à sa sécurité personnelle et celle d'autrui, et s'abstenir de toute imprudence et de tout désordre qui pourraient nuire à la sécurité et à la tranquillité des autres utilisateurs.

Chaque utilisateur s'engage à :

- Respecter le travail du personnel qui a en charge le bon fonctionnement du centre et de ses équipements ainsi que les lieux et matériels mis à disposition,
- Se présenter dans une tenue correcte et décente non provocante et veiller à son hygiène corporelle,
- Adopter un langage respectueux en tout temps et en toute circonstance,
- Signaler à la direction toute anomalie structurelle ou comportementale pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens,
- Adopter et faire adopter une attitude éco-responsable afin de préserver l'environnement en appliquant des éco-gestes au quotidien (lumière, chauffage, eau, tri des déchets, gaspillage alimentaire, etc.),
- Communiquer les règles et consignes générales et spécifiques de sécurité à l'ensemble du groupe,
- En aucun cas le public mineur doit être laissé sans surveillance d'au moins un adulte dans les locaux du centre.

En cas de non-respect de ces règles, la direction d'Espace Gard Découvertes se réserve le droit d'expulser le contrevenant.

### 13 - ORGANISATION DES SOINS ET DES URGENCES

L'établissement n'est pas doté d'un service de soin interne. Un local infirmerie est à votre disposition en cas de nécessité. Aucune personne n'est habilitée à fournir des médicaments aux enfants.

En cas de blessure, l'assistant sanitaire du centre sportif dispense les premiers soins pour les groupes qui n'en posséderaient pas.



## Le règlement intérieur.

En cas de malaise ou de douleurs suspectes d'un enfant, les parents doivent être immédiatement avisés par le responsable de groupe qui prendra les dispositions nécessaires pour ramener l'enfant à son domicile et/ou le conduire auprès d'un médecin.

Pour les cas d'urgence, l'enfant sera évacué vers un établissement hospitalier où il sera pris en charge par le responsable de groupe ou la famille. Tout accident survenu dans l'enceinte de l'établissement doit être immédiatement déclaré par le responsable de l'enfant victime et par les témoins, auprès de la direction du centre sportif.

Inter Mutuelles Assurances peut organiser, avec le responsable du groupe et après avis médical, le rapatriement sanitaire (Tél. : 0800 875 875 - numéro sociétaire : 0190 252A / MAIF).

### 14 - ASTREINTE TELEPHONIQUE

Une permanence téléphonique, pour répondre uniquement aux problèmes techniques structurels (alarmes, intempéries, dégâts des eaux, etc.), est assurée en dehors des horaires d'ouverture de l'accueil en composant le 06.21.92.38.98.

### 15 - DEPART - FIN DE SEJOUR

Le dernier jour, nous vous demandons d'enlever les draps, de les trier et de les déposer dans les couloirs, de plier les couvertures sur les lits et de balayer vos espaces privatifs. Les chambres doivent être libérées le matin **avant 9 heures** de façon à ce que le personnel puisse commencer le nettoyage et restituer les oublis (habits, chaussures...) avant votre départ. Un état des lieux est effectué par le responsable du séjour et un représentant du centre.

### 16 - VIDEOSURVEILLANCE

Un système de vidéosurveillance a été mis en place afin de lutter contre les intrusions, les vols et les dégradations. Conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 06 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données recueillies par le système et d'un droit d'opposition, ainsi que des modalités d'exercice de ce droit.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un excellent séjour parmi nous.

*(Le directeur du centre départemental de Méjannes le Clap ou son représentant se réserve le droit d'apporter toutes modifications nécessaires à ce règlement en fonction des nécessités de service)*

## En cas d'urgence

**GENDARMERIE**  
SAMU  
POMPIERS  
CENTRE ANTI-POISON

17 ou 04 66 24 50 27  
15  
18 ou 112 (portable)  
04.91.75.25.25

### DOCTEUR

A Lussan	Dr Alquier	04.66.81.56.52
A Barjac	Dr David	04.66.24.50.54
A St Jean de Maruéjols	Dr Gallot	04.66.60.25.98
A St Jean de Maruéjols	Dr Roques	04.66.85.25.19

### INFIRMIER

A Méjannes le Clap	M. André	04.66.24.58.70/06.20.79.54.51
--------------------	----------	-------------------------------

### DENTISTE

A Saint Jean Maruéjols	Dr Martin-Cros	04.66.24.45.71
A Barjac	Dr Poylecot	09.73.65.68.87

### PHARMACIE

De garde		15 ou 32.37
A St Jean de Maruéjols		04.66.24.42.21
A Barjac		04.66.24.50.71

### AMBULANCES

A Barjac	Charmasson	04.66.24.59.00
----------	------------	----------------

### HOPITAUX

A Alès	Standard	04.66.78.33.33
A Bagnols	Standard	04.66.79.10.11

### ASSISTANCE RAPATRIEMENT 7/7 24h/24h :

Inter Mutuelles Assistance 0800 875 875  
(préciser le n° sociétaire MAIF : 0190 252A)

EN CAS DE PROBLEMES TECHNIQUES  
SUR LE CENTRE :

06.21.92.38.98

(En dehors des horaires d'ouverture)

